



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 181 - NOVEMBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0038 - Arrêté portant délégation de signature à : Catherine Lagoude, Enrico Thierry, Roumanez Daniel, Locu Françoise, Marinette Patrick, Kerchaoui Samira, Castet Laure, Lasfargue Cyrille, Gouret Gilles, Baudrais Emmanuelle, Roques Martine, Medard Cédric, Abkari Marjorie, Berruet Christelle, Florus Sylvie, Millet Carole, Hermenier Valérie, Isidore Elisabeth, Henriette Patrick, Guerrier David, Vittet Adinita, Serrano Anthony, Brientin Jérôme, Tu Sokha, Valentin Julien	1
Arrêté N °2013244-0039 - Arrêté portant délégation de signature à : Pichenot Monique, Tiefin Fabrice, Joue Michel, Raffenel Marie- Paule, De Carvalho Danielle, Masselot Anne Marie, Gruson Antoine, Elisabeth Francine, Etienne Dominique, Gladioux Grégory, Parvilliers Isabelle, Ricadat Pierre, Duval Laurence, Pourrey Jean Luc, Bouchet Anthony, Briois Brigitte, Roux Gérald, Eglina Claude, Michelon Dominique, Mallam Osman, Jourdain Dominique, Nee Eric	5
Arrêté N °2013274-0014 - Arrêté portant délégation de signature à : Villar Catherine, Gros Cristèle, Dubois David, Picard Samuel, Le Dreff Isabelle, Naturel Marie- France, Alves Teixeira Joao- Filipe, Lebleme Nicolas, Medard Stéphanie, Couerbe Sandy, Dijoux Ingrid, Busnel Magali, Phal Nicolas, Idri Sonia, Feuillet Eric, Courtonne- Queffelec Annick, Stanislawiak Carole, Le Namouric Descamps Catherine, Chezeaux Carine, Maillard Aurelia, Breteche Cécile, Gustaw Régine, Bidan Annick, Cohen Brigitte	10
Arrêté N °2013274-0015 - Arrêté portant délégation de signature à : Charles Louis, Tixier Marie Jeanne, Pierre- Jean Dominique, Aupert Stéphane, Fondement Thérèse, Mico Dominique, Lejeune Hélène, Belliard Véronique, Royer Anne, Georgelin Thierry, Coucouroux Jean Christophe, Exbrayat Nadine, Brocard Chantal, Lebon Xavier, Attahiri Aïcha, Tonga Fabrice, Champion Philippe, Grenier Sébastien, Duchemin Jean Marc, Pannetier Thierry, Anelka Clarisse, Sable Lauriane, Fourmant Emmanuel, Guedon Olivier, Farre Nicole, Pateau Philipp	14
Arrêté N °2013274-0016 - Arrêté portant délégation de signature à : Roussière Véronique, Bourgeois Catherine, Dejean Huong, Dramez Laurent, Guilbert Sylvie, Oudiou François, Duc Dit Catty Pascale, Texier Odile, Lescot Viviane, Navarro Marie Claire, Trenda Patricia, Maconneau Carole, Giffard Catherine, Gayraud Marie Line, Gauderat Claudia, Roche- Becker Jean Emmanuel, Florimond Charles, Ouamrouche Hédia, Poirout Daniel, Grillot Marie Claude, Druilhe Luc, Bonjean Christine, Lardeau Isabelle, Presson Evelyne, Amara Amira, T	19

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

Décision N °2013312-0002 - portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique.	23
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0038

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Catherine Lagoude, Enrico Thierry, Roumanez
Daniel, Locu Françoise, Marinette Patrick,
Kerchaoui Samira, Castet Laure, Lasfargue
Cyrille, Gouret Gilles, Baudrais Emmanuelle,
Roques Martine, Medard Cédric, Abkari
Marjorie, Berruet Christelle, Florus Sylvie,
Millet Carole, Hermenier Valérie, Isidore
Elisabeth, Henriette Patrick, Guerrier David,
Vittet Adinita, Serrano Anthony, Brientin
Jérôme, Tu Sokha, Valentin Julien



DIRECTION GENERALE DES FINANCE PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-France ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

Pôle fiscal Paris Sud Ouest

SERVICE DES IMPOTS DES ENTREPRISES 16E CHAILLOT
146, AVENUE DE MALAKOFF
75775 PARIS CEDEX 16

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme Catherine LAGOUE, inspectrice divisionnaire, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot, à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

ENRICO Thierry
ROUMANES Daniel

LOCU Françoise

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

MARINETTE Patrick
KERCHAoui Samira
CASTET Laure
LASFARGUE Cyrille
GouRET Gilles

BAUDRAIS Emmanuelle
ROQUES Martine
MEDARD Cédric
ABKARI Marjorie
BERRUET Christelle

FLORUS Sylvie
MILLET Carole
HERMENIER Valérie

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ISIDORE Elizabeth
HENRIETTE Patrick
GUERRIER David
VITTET Adinita

SERRANO Anthony
BRIENTIN Jérôme
TU Sokha
VALENTIN Julien

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Limite de 15 000 €

ENRICO Thierry
ROUMANES Daniel
LOCU Françoise

Inspecteur
Inspecteur
Inspectrice

Limite de 10 000 €

ROQUES Martine
ABKARI Marjorie
MILLET Carole
BAUDRAIS Emmanuelle
CASTET Laure
MEDARD Cédric

Contrôleuse principale
Contrôleuse
Contrôleuse
Contrôleuse
Contrôleuse
Contrôleur

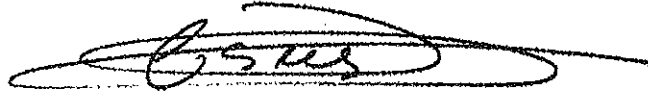
Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable du service des impôts des
entreprises de Paris 16^{ème} Chaillot.

Alain CASTETS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Alain Castets', is written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat cursive.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0039

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Pichenot Monique, Tiefin Fabrice, Joue Michel, Raffenel Marie- Paule, De Carvalho Danielle, Masselot Anne Marie, Gruson Antoine, Elisabeth Francine, Etienne Dominique, Gladioux Grégory, Parvilliers Isabelle, Ricadat Pierre, Duval Laurence, Purrey Jean Luc, Bouchet Anthony, Briois Brigitte, Roux Gérard, Egline Claude, Michelin Dominique, Mallam Osman, Jourdain Dominique, Nee Eric



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des impôts des entreprises PARIS 5EME
18-22 rue Geffroy Saint Hilaire
75230 Paris cedex 05

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du Service des Impôts des Entreprises de PARIS 5^e,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R^a 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme PICHENOT Monique, inspectrice, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de PARIS 5 EME, à l'effet de signer, en l'absence du chef de service :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 €;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 €;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande;
- 5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montants;

**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- a) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice;
- b) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

PICHENOT Monique	TIEFIN Fabrice	JOUE Michel
------------------	----------------	-------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs des finances publiques désignés ci-après :

RAFFENEL Marie-Paule	ELIZABETH Francine	RICADAT Pierre
DE CARVALHO Danielle	ETIENNE Dominique	DUVAL Laurence
MASSELOT Anne-Marie	GLADIEUX Grégory	POURREY Jean-Luc
GRUSON Antoine	PARVILLERS Isabelle	

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUCHET Anthony	EGLINE Claude	JOURDAIN Dominique
BRIOIS Brigitte	MICHELON Dominique	NEE Eric
ROUX Gérald	MALLAM Osman	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
PICHENOT Monique	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
JOUE Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
RAFFENEL Marie-Paule	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DE CARVALHO Danielle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
GLADIEUX Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
POURREY Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
MASSELOT Anne-Marie	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ELIZABETH Francine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
GRUSON Antoine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
DUVAL Laurence	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
PARVILLERS Isabelle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
BOUCHET Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €
BRIOIS Brigitte	Agent des finances publiques	2 000 €
MALLAM Osman	Agent des finances publiques	2 000 €
EGLINE Claude	Agent des finances publiques	2 000 €
MICHELON Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €
ROUX Gérard	Agent des finances publiques	2 000 €
JOURDAIN Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €
NEE Eric	Agent des finances publiques	2 000 €

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
PICHENOT Monique	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
TIEFIN Patrice	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
JOUE Michel	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
RAFFENEL Marie-Paulé	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DE CARVALHO Danielle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
MASSELOT Anne-Marie	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GLADIEUX Grégory	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
POURREY Jean-Luc	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ELIZABETH Francine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ETIENNE Dominique	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
GRUSON Antoine	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RICADAT Pierre	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
DUVAL Laurence	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
PARVILLERS Isabelle	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
BOUCHET Anthony	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
BRIOIS Brigitte	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MALLAM Osman	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
EGLINE Claude	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
MICHELON Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
ROUX Gérard	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
JOURDAIN Dominique	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €
NEE Eric	Agent des finances publiques	2 000 €	2 000 €

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises de PARIS 5^e arrondissement.

Marylène MORLANS





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013274-0014

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Villar Catherine, Gros Cristèle, Dubois David,
Picard Samuel, Le Dreff Isabelle, Naturel
Marie- France, Alves Teixeira Joao- Filipe,
Lebleme Nicolas, Medard Stéphanie, Couerbe
Sandy, Dijoux Ingrid, Busnel Magali, Phal
Nicolas, Idri Sonia, Feuillet Eric, Courtonne-
Queffelec Annick, Stanislawiak Carole, Le
Namouric Descamps Catherine, Chezeaux
Carine, Maillard Aurelia, Breteche Cécile,
Gustaw Régine, Bidan Annick, Cohen Brigitte



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 15^{ème} NECKER
137, rue de l'Abbé Groult
75731 Paris Cedex 15

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} NECKER

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

- Mme VILLAR Catherine inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} NECKER,
- Mme GROS Cristèle, inspecteur des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 15^{ème} NECKER

à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 € pour Mme VILLAR et de 15 000 € pour Mme Gros, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € pour Mme VILLAR et de 15 000 € pour Mme Gros;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 60 000€ pour Mme VILLAR et de 15 000 € pour Mme Gros;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après:

DUBOIS David	LE DREFF Isabelle	NATUREL Marie-France
PICARD SAMuel		

2) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ALVES TEIXEIRA Joao-filipe	DIJOUX Ingrid	FEUILLET Eric
LEBLEME Nicolas	BUSNEL Magali	COURTONNE-QUEFFELEC Annick
MEDARD Stéphanie	PHAL Nicolas	STANISLAWIAK Carole
COUERBE Sandy	IDRI Sonia	

Article 3

Au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 10 000€; les avis de mise en recouvrement ; l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

LE NAMOURIC DESCAMPS Catherine	CHEZEAUX Carine	MAILLARD Aurelia
-----------------------------------	-----------------	------------------

2) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite de 2 000€; dans le cadre de la procédure " simplifiée" de l'instruction_N° 07-005-A1 du 22 novembre 2007 , aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BRETECHE Cécile	GUSTAW Régine	BIDAN Annick
	COHEN Brigitte	

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1 octobre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Gindrat', with a horizontal line drawn underneath the name.

Catherine Gindrat



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013274-0015

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Charles Louis, Tixier Marie Jeanne, Pierre-
Jean Dominique, Aupert Stéphane, Fondement
Thérèse, Mico Dominique, Lejeune Hélène,
Belliard Véronique, Royer Anne, Georgelin
Thierry, Coucouroux Jean Christophe,
Exbrayat Nadine, Brocard Chantal, Lebon
Xavier, Attahiri Aïcha, Tonga Fabrice,
Campion Philippe, Grenier Sébastien,
Duchemin Jean Marc, Pannetier Thierry,
Anelka Clarisse, Sable Lauriane, Fourmant
Emmanuel, Guedon Olivier, Farre Nicole,
Pateau Philipp



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SIP Paris 14^{ème} Alésia
29 rue du Moulin Vert
75675 Paris cédex 14

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Alésia

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à M. CHARLES Louis, inspecteur divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Alésia , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.



Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

TIXIER Marie-Jeanne	PIERRE-JEAN Dominique
---------------------	-----------------------

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

AUPERT Stéphane	BELLIARD Véronique	EXBRAYAT Nadine
FONDEMENT Thérèse	ROYET Anne	BROCARD Chantal
MICO Dominique	GEORGELIN Thierry	LEBON Xavier
LEJEUNE Hélène	COUCOUROUX Jean-Christophe	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ATTAHIRI Aïcha	PANNETIER Thierry	FARRE Nicole
TONGA Fabrice	ANELKA Clarisse	PATEAU Philippe
CAMPION Philippe	SABLE Lauriane	JOYEUX Jonathan
GRENIER Sébastien	FOURMANT Emmanuel	GALLET Aurore
DUCHEMIN Jean-Marc	GUEDON Olivier	LOUCHART Florence

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement
CROUZET Daniel	Contrôleur principal	1 000€	20 000€
FLATTOT Erwan	Contrôleur	1 000€	20 000€
GERNEZ Olivier	A.A.P.	1 000€	2 000€
BENARD Silvia	Contrôleur	500€	2 000€



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Limite des actes de recouvrement
SAKHI Anwar	Contrôleur	500€	2 000€
SOLER Florence	Agent Administration	300€	2 000€
PHILLARDEAU Simon	Contrôleur	500€	2 000€
PRODEL Jean-Christophe	Contrôleur	500€	2 000€
PHILISTIN Jaobelinirina	Contrôleur	500€	2 000€
DEVILLIERS Loïc	Contrôleur	500€	2 000€
TUHOE Pierre	Agent Administration	300€	2 000€
MATHOT Hubert	Contrôleur	500€	2 000€
TIXIER Marie-Jeanne	Inspectrice	15 000€	Sans limite
PIERRE-JEAN Dominique	Inspectrice	15 000€	Sans limite

Article 5

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
AUPERT Stéphane	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
BELLIARD Véronique	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
BROCARD Chantal	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
COUCOUROUX Jean-Christophe	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
EXBRAYAT Nadine	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
FONDEMENT Thérèse	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
GEORGELIN Thierry	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LEBON Xavier	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
LEJEUNE Hélène	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
MICO Dominique	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ROYET Anne	agents finances publiques de catégorie B	10 000€	10 000€
ANELKA Clarisse	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
ATTAHIRI Aïcha	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
PANNETIER Thierry	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
FARRE Nicole	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
TONGA Fabrice	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
PATEAU Philippe	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
SABLE Lauriane	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
JOYEUX Jonathan	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GRENIER Sébastien	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
FOURMANT Emmanuel	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GALLET Aurore	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
DUCHEMIN Jean-Marc	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
GUEDON Olivier	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
LOUCHART Florence	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----
CAMPION Philippe	agents finances publiques de catégorie C	2 000€	----



Article 6.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} octobre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,



Jean-Michel BEAUMONT



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013274-0016

**signé par
Autres signataires**

le 01 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à :
Roussière Véronique, Bourgeois Catherine,
Dejean Huong, Dramez Laurent, Guilbert
Sylvie, Oudiou François, Duc Dit Catty
Pascale, Texier Odile, Lescot Viviane,
Navarro Marie Claire, Trender Patricia,
Maconneau Carole, Giffard Catherine,
Gayraud Marie Line, Gauderat Claudia,
Roche- Becker Jean Emmanuel, Florimond
Charles, Ouamrouche Hédia, Poirout Daniel,
Grillot Marie Claude, Druilhe Luc, Bonjean
Christine, Lardeau Isabelle, Presson Evelyne,
Amara Amira, T



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Service des Impôts des particuliers de Paris 6^{ème}
9, place Saint-Sulpice 75292 Paris Cedex 06

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 6^{ème} arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme ROUSSIERE Véronique, Inspecteur Divisionnaire, adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 6^{ème}, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

BOURGEOIS Catherine

DEJEAN Huong

DRAMEZ Laurent

GUILBERT Sylvie

OUDIYOU François

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

DUC DIT CATTY Pascale

GAYRAUD Marie-Line

TEXIER Odile

GAUDERAT Claudia

LESCOT Viviane

ROCHE-BECKER Jean-Emmanuel

NAVARRO Marie-Claire

TRENDA Patricia

MACONNEAU Carole

GIFFARD Catherine

c) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

FLORIMOND Charles

LARDEAU Isabelle

OUAMROUCHE Hédia

PRESSON Evelyne

POIROUT Daniel

AMARA Amira

GRILLOT Marie-Claude

TAQUET Christine

DRUILHE Luc

MESNIL Séverine

BONJEAN Christine

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses aux agents des finances publiques désignés ci-après :

DEJEAN Huong	DRAMEZ Laurent	OUDIYOU François
--------------	----------------	------------------

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses		
DEJEAN Huong	Inspecteur	15.000		
DRAMEZ Laurent	Inspecteur	15.000		
KHADDA Elame	Contrôleur Principal	10.000		

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses		
DRUILHE Luc	Agent administ	200	200		

Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 6ème, SIP de Paris 7ème.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} octobre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers,

Jean-Luc PECHÉUR
Responsable du S.I.P.



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013312-0002

signé par
pour le Préfet de la région Ile- de- France, Préfet de Paris et par délégation, le directeur régional

le 08 Novembre 2013

Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement

portant subdélégation de signature pour l'exercice de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique.



**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE
L'EQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT D'ILE DE FRANCE**

**Décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-1397
portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire
et en matière de commande publique**

**Le directeur de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'équipement
et de l'aménagement d'Ile-de-France**

VU le code des marchés publics;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'État, les départements, les communes et les établissements publics ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

VU le décret n° 92-604 du 1^{er} juillet 1992 portant charte de déconcentration ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

VU le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Ile de France ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2010 portant nomination de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts de classe normale directeur

régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France ;

VU l'arrêté du 3 septembre 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, pour la désignation d'un ordonnateur secondaire délégué ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013023-0001 du 23 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

VU l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n° 2013053-0007 du 22 février 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris n°2013086-0002 du 27 mars 2013 modifiant l'arrêté n° 2013004-0016 du 4 janvier 2013 modifié portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT, directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France, en matière d'ordonnancement secondaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2013008-0004 du 4 janvier 2013 de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris portant délégation de signature à Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement de la région Île-de-France en matière administrative ;

Vu l'arrêté préfectoral de Monsieur le préfet de la région Ile-de-France, préfet de Paris du 04 janvier 2013 modifiant l'arrêté n° 2010-635 du 30 juin 2010 portant organisation de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France ;

Vu la décision DRIEA IdF n° 2013-1-107 du 30 janvier 2013 portant organisation des services de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France,

Sur proposition de la secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France :

DECIDE

ARTICLE 1

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT, subdélégation de signature est donnée à M. Daniel BAZIN, M. Éric TANAYS, M. Michel Lamalle et Mme Véronique LEHIDEUX directeurs adjoints, en qualité de responsable de Budget Opérationnel de Programme pour :

a - Recevoir les crédits des programmes suivants :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113) ;
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) ;
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) ;
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217).

b - Répartir ces crédits entre les services responsables d'unités opérationnelles, chargés de leur exécution.

c - Procéder à des réallocations en cours d'exercice budgétaire entre les services responsables d'unités opérationnelles.

Les réallocations d'un montant supérieur à 20% de leur budget seront soumises au visa préalable du préfet de région d'Île-de-France.

2. La subdélégation de signature visée au point 1 du présent article est attribuée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Mme Florence CLASSEN, directrice de la stratégie, du pilotage et de l'animation et, en cas d'absence ou d'empêchement à M. Yves LALIN, directeur adjoint de la stratégie, du pilotage et de l'animation.

ARTICLE 2 – DIRECTION, CABINET

SOUS-ARTICLE 1 - DIRECTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Économie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative :

- "Sports" (n°219)

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes :

- M. Daniel BAZIN et M. Éric TANAYS, directeurs adjoints ;
- M. Michel LAMALLE, directeur adjoint, chef du service sécurité des transports ;
- Mme Véronique LEHIDEUX, directrice adjointe en charge du développement et de l'aménagement durable.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme BAUD Marion, directrice de projets auprès du directeur régional à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude RUYSSCHAERT :

1. Subdélégation est consentie à M. Daniel BAZIN, à M. Éric TANAYS, à M. Michel LAMALLE et Mme Véronique LEHIDEUX pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres en matière de travaux, fournitures, études et services.
2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marion BAUD pour l'exécution des marchés publics et accords cadres, quel qu'en soit le montant, dans les domaines relevant de ses attributions et relevant des programmes du ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, et de l'Energie.

SOUS-ARTICLE 2 - CABINET

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203) (crédits communication)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses à :

- M. Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet ;
- Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication ;
- M. Philippe PERRET, responsable de l'antenne communication DiRIF

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-Jacques CHEVALIER, directeur du Cabinet	Isabelle RAYNAUD-DELFINI, directrice de la communication	Fournitures , études et services	90.000€
Philippe PERRET, responsable de l'antenne DiRIF de la communication		Fournitures, études et services	20.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Jacques CHEVALIER, à Mme Isabelle RAYNAUD-DELFINI, et en cas d'absence ou d'empêchement à M. Philippe PERRET, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 3 – DIRECTION DES ROUTES D'ILE-DE-FRANCE

SOUS -ARTICLE 1 – LE SERVICE DE L'EXPLOITATION ET DE L'ENTRETIEN DU RESEAU

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207) :

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, chef du service de l'exploitation et de l'entretien du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.
2. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
 - M. Didier CATTENOZ, chef du département des politiques routières (DPR) ;
 - M. Florian THOMINES, chef du département exploitation et technologies (DET), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU, adjoint au chef du DET en charge des équipements et tunnels et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation ;
 - M. Robert HANESSE, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est, et en cas d'absence et d'empêchement, M. Cyril GIROT, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Est ;

- M. Guillaume LAPIERRE, , chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Sud, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD , adjointe au chef de l'AGER Sud ;
 - M. Vincent LUCAS, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Ouest, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest ;
 - M. Frédéric MOULIN, chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route (AGER) Nord, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.
3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :
- **pour le département des systèmes d'information routiers (DSIR) :**
 - M. Alain BOUVIER, chef du DSIR, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR.
 - **pour le département des politiques routières (DPR) :**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion.
 - **pour le département exploitation et technologies (DET) :**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
 - **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est :**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du bureau de gestion administrative et de la route (BGAR), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR et Mme Laurence LE FLOHIC, responsable de la cellule comptabilité et programmation ;
 - M. Hervé HUARD , chef de l'unité exploitation de la route (UER) de Champigny-sur-Marne par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDJAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Hervé HUARD, chef du poste de contrôle trafic et tunnels de (PCTT) Champigny-

sur-Marne, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de l'exploitation, et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne, chargé de la maintenance.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud :**

- M. Christian LABILLE, chef du BGAR ;
- M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
- M. Jean-Jacques BENON, , chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
- M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
- M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation, et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
- M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest :**

- Mme Diane DEHBI, chef du bureau de gestion administrative (BGA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics au BGA ;
- M. Jean-Marc NAUDE, responsable du bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
- M. Julien MENOTTI , chef de l'UER de Boulogne-Billancourt , et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO, adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
- M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
- M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
- M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation, et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de la maintenance ;
- M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.

• **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord :**

- M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
- M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;
- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT

de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;

- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de la flotte Nord.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Gérald CANON, adjoint au directeur des routes, chef du SEER		Travaux	1.000.000€
		Fournitures, études et services	250.000€
Didier CATTENOZ, chef du DPR		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Florian THOMINES, chef du DET	Éric LANDUREAU et Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Alain BOUVIER, chef du DSIR	M. Thibaut FAULCON, adjoint au chef du DSIR	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Robert HANESSE, chef AGER Est	M. Cyril GIROT adjoint au chef de l'AGER Est.	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Guillaume LAPIERRE, chef AGER Sud	Estelle DESARNAUD, adjointe au chef de l'AGER Sud	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Vincent LUCAS chef de l'AGER Ouest	Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord	Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Gérald CANON à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution, à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,

- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer les commandes, dans la limite d'un montant pour chaque commande de 1 000 000 € HT, prises dans le cadre de marchés de travaux à bons de commandes, relevant de leurs attributions et les décisions d'agrément de sous-traitant :

- M. Didier CATTENOZ, chef du DPR ;
- M. Florian THOMINES, chef du DET et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Éric LANDUREAU et M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoints au chef du DET ;
- M. Robert HANESSE, chef de l'AGER Est et, en cas d'absence et d'empêchement, M. Cyril GIROT, adjoint au chef de l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est ;
- M. Guillaume LAPIERRE , chef de l'AGER Sud et, en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Estelle DESARNAUD , adjointe au chef de l'AGER Sud ;
- M. Vincent LUCAS, chef de l'AGER Ouest et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Julien THOMAS, adjoint au chef de l'AGER Ouest ;
- M. Frédéric MOULIN, chef de l'AGER Nord et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Arnaud CROLAIS, adjoint au chef de l'AGER Nord.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT, et les bons de commande d'un montant inférieur à 100 000€ HT pour chaque commande dans le cadre des marchés de travaux à bons de commandes ; dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- **pour le département des politiques routières (DPR)**
 - Mme Pauline DUMIGRON, chef du bureau de la politique d'achat, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Nathalie LEROY, chef du bureau de gestion.
- **pour le département exploitation et technologies (DET)**
 - M. Jean-Baptiste MOTTE, adjoint au chef du DET en charge de l'exploitation, chef de l'unité coordination du trafic et information routière, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc KOENIG, adjoint au chef de l'unité coordination du trafic et information routière ;
 - M. Jérémie BUTON, chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Marc RIVIERE, adjoint au chef de l'unité observatoire et ingénierie du trafic ;
 - M. Olivier GUFFLET, chef de l'unité informatique et réseaux centraux, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. David QUINTANS, adjoint au chef de l'unité informatique et réseaux centraux.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Est**
 - M. Fabrice POILVERT, chef du BGAR Est, et en cas d'absence ou d'empêchement

- Mme Claudine GALLACCIO, adjointe au chef du BGAR ;
 - M. Hervé HUARD , chef de l'UER de Champigny-sur-Marne par intérim et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Michel JACQUET, adjoint au chef de l'UER de Champigny-sur-Marne ;
 - M. Christophe MALLET, chef de l'UER de Brie-Comte-Robert et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Jean-Pierre BONDUAEUX, adjoint au chef de l'UER de Brie-Comte-Robert ;
 - M. Hervé HUARD, chef du PCTT Champigny-sur-Marne, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Laurent MOUSSEUX, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne- Marne, chargé de l'exploitation et M. Jean CALIXTE, adjoint au chef du PCTT de Champigny-sur-Marne chargé de la maintenance.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Sud**
 - M. Christian LABILLE, chef du BGAR Sud ;
 - M. Jean-Jacques BENON, chef de l'UER de Villabé, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel GILLET, adjoint au chef de l'UER de Villabé ;
 - M. Jean-Jacques BENON , chef de l'UER d'Orsay par intérim, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Michel THIAUDIERE, chef du centre d'exploitation et d'intervention d'Orsay ;
 - M. Alix DREZET, chef de l'UER de Chevilly-Larue, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Fernando CASTRO, adjoint au chef de l'UER de Chevilly-Larue et M. Cristovao SANTOS, chef du centre d'exploitation et d'intervention de Chevilly-Larue ;
 - M. Boris PLOIX, chef du PCTT d'Arcueil, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Robert TOUATI, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de l'exploitation et M. Julien PROUST, adjoint au chef du PCTT d'Arcueil chargé de la maintenance ;
 - M. Sylvain MAGRI, chef du bureau de gestion de la flotte Sud.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Ouest**
 - Mme Diane DEHBI, chef du BGA Ouest et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Dévie CALICHARANE, responsable de la cellule comptabilité et marchés publics du BGA ;
 - M. Jean-Marc NAUDE, responsable du Bureau de gestion de la route, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Dominique LE DUFF, adjoint au chef du bureau de gestion de la route ;
 - M. Julien MENOTTI , chef de l'UER de Boulogne-Billancourt, et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Antoine SERRANO adjoint au chef l'UER de Boulogne-Billancourt ;
 - M. Marc CROUZEL, chef de l'UER de Nanterre, et en cas d'absence ou d'empêchement, Mme Catherine CHAUVET, adjointe au chef de l'UER de Nanterre ;
 - M. Nicolas DAVID, chef de l'UER de Jouy-en-Josas et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Alexandre BONNEAU, adjoint au chef de l'UER de Jouy-en-Josas ;
 - M. Jean-Christophe SCHLEGEL, chef du PCTT de Nanterre et en cas d'absence ou d'empêchement, M. Florent DALLO, adjoint au chef du PCTT de Nanterre chargé de l'exploitation et M. Grégory MARTIN, adjoint au chef du PCTT chargé de la maintenance ;
 - M. Patrick DEBAILLEUX, chef du bureau de gestion de la flotte (BGF) Ouest.
- **pour l'arrondissement de gestion et d'exploitation de la route Nord**
 - M. Pierre BOUTELOUP, chef de l'UER d'Eragny, et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Frédéric CARLIER, adjoint au chef de l'UER d'Eragny ;
 - M. Arnaud CROLAIS, chef de l'UER de Saint-Denis par intérim, et, en cas d'absence ou

d'empêchement, M. Macoumba NDOYE, adjoint au chef de l'UER de Saint-Denis ;

- M. Guillaume BENNET, chef du PCTT de Saint-Denis et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Philippe THULLIER, adjoint au chef du PCTT de Saint-Denis chargé de l'exploitation et, M. Michaël LEGAIT, adjoint par intérim au chef du PCTT de Saint-Denis, chargé de la maintenance ;
- M. Jacques AZOULAY, responsable de la cellule gestion de flotte Nord.

SOUS-ARTICLE 2 – LE SERVICE DE MODERNISATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France :

- subdélégation de signature est donnée à M. Eric DEBARLE, adjoint au directeur des routes d'Île-de-France, chef du service de modernisation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences ;
- en cas d'absence ou d'empêchement de M. Eric DEBARLE, subdélégation est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent BAUDET, chef du département de modernisation des équipements et tunnels (DMET), et, en cas d'absence ou d'empêchement M. Ivan ROCHARD, adjoint au chef du département de modernisation des équipements et tunnels ;
- M. Laurent ROBERT, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Sud-Ouest ;
- M. Ghislain FRAMBOURT , chef du département de modernisation du réseau (DMR) Est, par intérim, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du département de modernisation du réseau Est ;
- M. Denis LAISNEY, chef du département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- Mme Coralie PARISSÉ, responsable de l'antenne de gestion de Paris,
- Mme Annick BRETAGNE, responsable de l'antenne de gestion de Créteil,
- Mme Sandra REINETTE, assistante de programmation au BPGO.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT	
Eric DEBARLE, chef du SMR	Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER	Travaux	3.000.000€
		Fournitures, études et services	750.000€
Laurent BAUDET, chef du DMET	Ivan ROCHARD, adjoint au chef de DMET	Travaux	206.000 €
		Fournitures, études et services	130.000€
Laurent ROBERT, chef du DMR Sud-Ouest	Éric SCHOENHENZ, adjoint au chef du DMR Sud-Ouest	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Ghislain FRAMBOURT, chef du DMR Est par intérim	Daniel DE MATTEIS, adjoint au chef du DMR Est	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Denis LAISNEY, chef du DMR Nord-Ouest		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Éric DEBARLE et, en cas d'absence ou d'empêchement, à madame Marie-Christine PERRAIS, à l'effet de signer dans la limite de leurs attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à

l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics de montants supérieurs aux seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions, pour les opérations routières, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€ HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 20 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

pour le département de modernisation des équipements et tunnels (DMET)

- Mme Émilie ETCHEVARRIA, responsable d'opérations,
- M. Vincent FARDEAU , responsable d'opérations,
- M. Jean DA COL, responsable d'opérations,
- M. Frédéric BALAZARD, responsable d'opérations,
- Mme Camille REMY, responsable d'opérations.

pour le département de modernisation du réseau (DMR) Sud-Ouest

- M. Raphaël PASCO , responsable d'opérations,
- M. Roger BLAIZE, responsable d'opérations,
- Mme Pauline SALVARY , responsable d'opérations,
- M. Guillaume FAYE, responsable d'opérations,
- Mme Sadia KHELIFI, responsable d'opérations.

pour le Département de modernisation du réseau (DMR) Est

- M. Laurent NICOLE, responsable d'opérations,
- Mme Solène LE QUELLEC , responsable d'opérations,
- M. Loïc MIGNON, responsable d'opérations,
- M. Stéphane CHEVROT, responsable d'opérations,
- Mme Malvina SIMON, responsable d'opérations.

pour le département de modernisation du réseau (DMR) Nord-Ouest

- Mme Anne-Marie BARC, responsable d'opérations,
- M. Rolin MARQUES, responsable d'opérations,
- Mme Hélène SIRI, responsable d'opérations,
- M. Claude DRONNIER, responsable d'opérations,
- Mme Béatrice TRINQUIER, responsable d'opérations.

pour le bureau des affaires foncières :

- Mme Patricia RADJOU , chef du bureau.

SOUS-ARTICLE 3 – LE SERVICE D'INGENIERIES POUR LA MODERNISATION, L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DU RESEAU

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie :
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Éric TANAYS, directeur adjoint, directeur des routes d'Île-de-France, subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, adjointe au directeur des routes d'Île-de-France, chef du service d'ingénieries pour la modernisation, l'entretien et l'exploitation du réseau, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, dans le cadre de ses attributions et compétences.

2. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignés ci-après, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense :

- M. Laurent ARTH, chef du département d'ingénierie Sud-Est (DISE), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE ;
- M. Christophe HUSSER, chef du département d'ingénierie Est (DIE) et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE et Olivier BARTOLI, chargé de mission auprès du chef du DIE ;
- M. Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du département d'ingénierie Ouest (DIO) ;
- M. Pierre PEYRAC, chef du département ingénierie et ouvrage d'art (DIOA), et, en cas d'absence ou d'empêchement, M. Guillaume DAMIEN, adjoint au chef du DIOA.

3. Subdélégation de signature est donnée, aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement courant, les propositions d'engagement et les pièces relatives à la constatation de la dépense dans la limite de 4 000 € HT pour chaque pièce :

- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du DIO et Mme Gwenaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du DISE par intérim ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du DIE.

L'ordonnancement des dépenses nécessaires aux acquisitions foncières est exclu de la subdélégation de signature accordée aux agents dénommés au 2 du paragraphe 1.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie aux personnes désignées ci-après, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, pour signer toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution des marchés et accords cadres HT

Marie-Christine PERRAIS, chef du SIMEER		Travaux	3.000.000 €
		Fournitures, études et services	750.000 €
Laurent ARTH, chef du DISE	Serge CRISCIONE, adjoint au chef du DISE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Christophe HUSSER, chef du DIE	M. Nicolas BARASZ, adjoint au chef du DIE M. Olivier BARTOLI, chargé de mission auprès du chef du DIE	Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Simon CHAMORET-DEVERGNE, chef du DIO		Travaux	206.000€
		Fournitures, études et services	130.000€
Pierre PEYRAC, chef du DIOA	Guillaume DAMIEN, chef du DIOA	Travaux	206 000€
		Fournitures, études et services	130 000€

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Marie-Christine PERRAIS, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions, pour les marchés publics et accords cadres dont le montant dépasse les seuils mentionnés au point 1 du présent paragraphe, toute pièce relative à leur exécution à l'exclusion des pièces mentionnées ci-après :

- rapport de présentation,
- décision d'attribution,
- acte d'engagement,
- avenant,
- décision d'affermissement de tranche conditionnelle,
- décision de reconduction,
- décision de résiliation,
- décision d'ajournement.

Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation.

3. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les décisions d'agrément de sous-traitants, les décisions de réception avec ou sans réserves, les décomptes généraux ainsi que les pièces liées, des marchés publics et accords cadres de montants supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents cités au point 1 du présent paragraphe à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande de 500 000 € HT pour une opération d'investissement routier. Dans le cas où il est supérieur à 500 000 € HT, c'est

le montant spécifié dans le tableau du point 1 du présent paragraphe qui s'applique à la subdélégation du présent point 4.

5. Subdélégation de signature est donnée aux personnes figurant ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions pour le budget de fonctionnement, toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés inférieurs à 4 000 € HT et les bons de commande dans le cadre des marchés à bons de commande, dans la limite pour chaque commande de 4 000 € HT. Dans l'hypothèse où le montant initial du marché est augmenté (avenant à incidences financières), le seuil est apprécié sur le montant total du marché public ou accord-cadre, après augmentation :

- Mme Brigitte DEPOORTER, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Sud-Est (DISE) par intérim ;
- Mme Monique CARRANO, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Ouest (DIO) et Mme Gwénaëlle COSMAO, adjointe au chef du bureau administratif du DIO ;
- Mme Nathalie MEIMOUN, chef du bureau administratif du département d'ingénierie Est (DIE).

ARTICLE 4 – DIRECTION DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE EN ILE-DE-FRANCE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique,

-Mme Nathalie ELTCHANINOFF, directrice adjointe de la direction de la politique scientifique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE.

-M. Philippe JEROME, directeur adjoint de la politique scientifique et technique, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Emmanuel NEUVILLE.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas d'absence ou d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
Emmanuel NEUVILLE	Philippe JEROME, Mme Nathalie ELTCHANINOFF	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Emmanuel NEUVILLE, directeur de la politique scientifique et technique, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Philippe JEROME et à Mme Nathalie ELTCHANINOFF adjoints au directeur de la politique scientifique et technique, à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre des marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions.

ARTICLE 5 – SERVICE DE LA CONNAISSANCE DES ETUDES ET DE LA PROSPECTIVE

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysage, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transport et ORT,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M.Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP
- M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP	M. Adrien Kippelen, adjoint au chef du SCEP	Études et services	125.000€

2. Subdélégation de signature est données à M. Pierre-Yves LANDOUER, chef du SCEP , dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 6 – SERVICE DE L'AMENAGEMENT

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- " Contribution aux dépenses immobilières"(n°723)

Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

-M. François DUBOIS, chef du service aménagement et en cas d'absence ou d'empêchement :

-Mme Sophie LAFENETRE, adjointe au chef du service aménagement,
-M. Eric GALMOT, adjoint au chef du service aménagement.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci- dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François DUBOIS, chef du service aménagement	Sophie LAFENETRE, Eric GALMOT adjoints au chef du service aménagement	Études et services	125.000€

Subdélégation de signature est donnée à M. François DUBOIS, chef du service aménagement, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 7 – SERVICE DE LA POLITIQUE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217), au titre des crédits du guichet unique des études transports,

subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué pour les dépenses aux agents ci-après désignés :

- M.Pierre-Julien EYMARD, chef du service "politique des transports", et en cas d'absence ou d'empêchement du chef du SPOT :
- Mme Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports interrégionaux et du fret,

- Mme Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière,
- M. Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
M. Pierre-Julien EYMARD chef du SPOT	Nathalie DEGRYSE, responsable du département des transports inter-régionaux et du fret	Études et services.	125.000€
	Véronique SCHAEFFER, responsable de la cellule budget et synthèse financière	Études et services.	125.000€
	Christophe MASCITTI, responsable du département des transports urbains	Études et services.	125.000€

2. Subdélégation de signature est donnée à M. Pierre-Julien EYMARD pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

ARTICLE 8 – SERVICE BATIMENT DURABLE ET ECO-CONSTRUCTION

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Fonction publique » (n° 148)
- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

Pour le programme « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n°333)

Pour le programme du ministère des sports, de la jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative :

- "Sports" (n°219)

Pour les conventions de mandat avec la Région Ile-de-France :

-convention n° 229 MAN DAS 99 du 20 juillet 1999 pour la reconstruction partielle et restructuration du lycée Lucie Aubrac (ex Félix Faure)

-conventions n° 87 DAS 37 du 23 juillet 1987 et n° 92.000 DAS 2000 pour les travaux de maintenance et grosses réparation de l'ensemble des lycées des Hauts-de-Seine ;

-convention n° 217 MAN DAS 98 du 26 février 1999 pour la rénovation du lycée Claude Garamont à Colombes ;

-convention n° 245 MAN DAS 99 du 4 janvier 2000 pour la reconstruction sur un autre site du lycée Michel Ange (ex Pompidou) à Villeneuve-la-Garenne ;

-convention n° 265 MAN DAS 2000 du 15 juin 2000 pour la rénovation du lycée Jacques Prévert à Boulogne-Billancourt ;

1. subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à :

pour le SBDEC – siège Miollis

-M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction(SBDEC),

-M. Marc JAOUEN, adjoint au chef de service et chef du département Qualité et Développement durable,

- M. François BOURGEOIS, M. Mathieu GATEL chargés d'études, en cas d'absence ou d'empêchement de M. JAOUEN,

-M. Pierre BONNEMAYRE responsable du pôle politique immobilière de l'Etat, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-françois LATGER

- M. David PILLON chef de pôle au département stratégie immobilière (DSI), en cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BONNEMAYRE .

pour le SBDEC - antenne Nanterre

- Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim,

-Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY ,

-M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY ,

-M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY.

pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois

-Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC,

-M. Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;

-M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du

SBDEC ;
-M. Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF.

pour le SBDEC - antenne Créteil

- M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC ;

-M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil ;

-M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC,

-M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC,

à l'effet de signer les propositions d'engagement.

2. subdélégation de signature est donnée à :

pour le SBDEC – siège Miollis

- M. Jean-françois LATGER, chef du service bâtiment durable et éco-construction ;

-M. Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable ;

-M. François BOURGEOIS, chargé d'études ;

-M. Mathieu GATEL, chargé d'études ;

-M. Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'Etat ;

-M. David PILLON, chef de pôle au DSI.

pour le SBDEC - antenne Nanterre

-, Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim ;

-Mme Caroline LORENZ, chef de l'unité CP1 de l'antenne de Nanterre du SBDEC ;

-M. Tristan MUET, chef de l'unité CP2 de l'antenne de Nanterre du SBDEC ;

-M. Didier BEDUNEAU, chef de l'unité QSAO de l'antenne de Nanterre du SBDEC ;

pour le SBDEC - antenne Rosny-sous-Bois

-Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;

-M. Raphaël DELAUNAY, responsable par intérim de l'EPB2 de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;

-M. Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC ;

-M. Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF.

pour le SBDEC - antenne Créteil

-M. Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC ;

-M. Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil du SBDEC ;

-M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC ;

-M. Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France de l'antenne de Créteil du SBDEC.

à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

-les décomptes de rémunération et propositions de titres de perception,

-la vérification du service fait,

-les pièces relatives à la constatation de la dépense.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Jean-françois LATGER, chef du SBDEC		Travaux	300.000€
		Etudes et services	125.000€
Pierre BONNEMAYRE, responsable du pôle politique immobilière de l'Etat	David PILLON, chef de pôle au DSI,	Travaux, Études et services	90.000€
Marc JAOUEN, chef du département Qualité et développement durable	François BOURGEOIS, Mathieu GATEL, chargés d'études	Travaux, Études et services	90.000€
<p>Mme Claire CHABRIER-GAY, chef de l'antenne de Nanterre du SBDEC par intérim</p> <p>Didier BEDUNEAU, responsable de QSAO (antenne de Nanterre du SBDEC)</p> <p>Caroline LORENZ, responsable de CP1 (antenne de Nanterre du SBDEC)</p> <p>Tristan MUET, responsable de CP2 (antenne de Nanterre du SBDEC)</p>		Travaux, Études et services	90.000€
<p>Claire CHABRIER-GAY, responsable de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC</p> <p>Raphaël DELAUNAY, responsable de l'EPB2 par intérim (antenne de Rosny-sous-Bois)</p> <p>M.Lucas CINGET, responsable du PIIFE-RHI</p>		Travaux, Études et services	90.000€

de l'antenne de Rosny-sous-Bois du SBDEC Gaëtan JACOLIN, responsable d'EPB1SF			
Thierry STROBEL, chef de l'antenne de Créteil du SBDEC Raphaël DELAUNAY, adjoint au chef de l'antenne de Créteil M. Yannick ROURE, chef de la subdivision CP Etat de l'antenne de Créteil du SBDEC, Abounidal AKDAH, chef de la subdivision IGN-Météo France (antenne de Créteil du SBDEC)		Travaux, Études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II.1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant ne dépasse pas les seuils mentionnés au point II.1, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadre, à l'exclusion des avenants, décisions de poursuivre et protocoles transactionnels.

3.. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER pour signer, dans la limite de ses attributions, toutes pièces relatives à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus, à l'exclusion des avenants, des décisions de poursuivre et des protocoles transactionnels.

4. Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés au point II-1 à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les commandes prises dans le cadre de marchés à bons de commandes, dans la limite pour chaque commande du montant mentionné au point II-1.

5. Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-françois LATGER, dans le cadre de ses attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 300.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels, emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation.

6. Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants, les décisions de poursuivre et les protocoles transactionnels emportant une augmentation du montant contractuel, quel que soit le montant de l'augmentation à Mme Claire CHABRIER-GAY et M. Thierry STROBEL, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Claire CHABRIER-GAY ou M. Thierry STROBEL à M. Raphaël DELAUNAY.

7. Subdélégation de signature est donnée aux autres agents désignés dans le tableau au point 1 ci-dessus, dans le cadre de leurs attributions et compétences et pour les marchés dont le montant tenant compte des éventuelles augmentations ne dépasse pas 90.000 € HT, à l'effet de signer les avenants et les décisions de poursuivre emportant une augmentation du montant contractuel de 5% maximum.

ARTICLE 9 – SERVICE SECURITE DES TRANSPORTS

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

1. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LAMALLE, directeur adjoint de la DRIEA, chef du service sécurité des transports, subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes aux agents ci-après désignés :

- M. Jean-Philippe LANET, adjoint au chef du service sécurité des transports,
- M. Rémy CATTEAU, chef du département de la sécurité des transports guidés
- M. Patrick FILY, chef du département de la régulation des transports routiers
- Mme Emmanuelle FOUGERON, chef du département de la sécurité des transports fluviaux

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Michel LAMALLE	Jean-Philippe LANET, Patrick FILY, Rémy CATTEAU	Travaux, études et services	90.000€

2. Subdélégation de signature est données à Michel LAMALLE et à Jean-Philippe LANET, dans la limite de ses attributions, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer les commandes, quel que soit leur montant, prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions et compétence aux personnes suivantes:

- M.Mouassa BELOUASSAA, adjoint au chef du département de la régulation des transports routiers,
- M.Jean-Pierre OLIVE, chef du bureau de la sécurité routière au département sécurité,

circulation et éducations routières par intérim en cas d'absence ou d'empêchement de M. LANET,

-M. Gérard LEBEL, chef du bureau gestion et contrôle n°1 au département régulation des transports routiers,

-M. René ALBERTI, chef du bureau gestion et contrôle n°2 au département régulation des transports routiers,

-M. Richard JANIAK, chef du bureau gestion et contrôle n°3 au département régulation des transports routiers,

4. Subdélégation de signature est également donnée à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20.000€ , à :

-M. Jean-Pierre OLIVE chef du bureau sécurité routière au département sécurité, circulation et éducations routières par intérim, au service sécurité des transports.

ARTICLE 10 – SECRETARIAT GENERAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)

- « Sécurité et circulation routière » (n°207)

- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)

- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)

- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à Mme Florence MACE, secrétaire générale, et en cas d'absence ou d'empêchement aux agents ci-après désignés :

-Mme Catherine CLERC, secrétaire générale adjointe,

-M. Antoine RAULIN, secrétaire général délégué DiRIF,

-Mme Bernadette FAURE-ALIBERT , secrétaire générale déléguée CETE,

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans leurs domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget,

-Mme TOUSSAINT Frédérique, chef du bureau des ressources humaines,

-M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF,

-Mlle Stéphanie DIETTE, responsable du pôle fonctionnement courant au bureau des finances du secrétariat général délégué à la DiRIF,

-M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique au

secrétariat général délégué à la DiRIF,
-Mme Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances au
secrétariat général délégué à la DiRIF.

3. Subdélégation de signature est donnée à M. Denis SOLINA, chef du bureau du budget et à M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DiRIF à l'effet de signer, en application du décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique les titres de perception et les titres exécutoires constatant une créance et exigible.

4. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,

aux agents ci-après désignés :

pour le secrétariat général de la DRIEA – siège Miollis

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. Dominique WEINSPACH, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière.
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général délégué à la DiRIF

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH ;
 - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH.
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement :
 - M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique.
 - Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique.

pour le secrétariat général délégué au CETE

- M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci-dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence MACE, SG DRIEA	Catherine CLERC, SG adjointe	Travaux	300.000€
		Fournitures, études et services	125.000€
Antoine RAULIN, SG délégué DIRIF		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €
Bernadette FAURE-ALIBERT, SG déléguée CETE		Travaux	90.000 €
		Fournitures, études et services	50.000 €

2. Subdélégation de signature est donnée à Mme Florence MACE, dans la limite de ses attributions et compétence, pour signer toute pièce relative à l'exécution des marchés publics et des accords cadres supérieurs aux seuils mentionnés ci-dessus.

3. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 20 000€, ainsi que les commandes jusqu'à 4.000€ prises dans le cadre de marchés à bons de commandes relevant de leurs attributions :

pour le secrétariat général de la DRIEA - siège Miollis

- M. Charles TAMAZOUNT, responsable du bureau du conseil juridique et du contentieux,
- M. Bruno LENORMAND, responsable du bureau de la logistique de la coordination et de la maintenance immobilière, et en cas d'absence ou d'empêchement M. WEINSPACH Dominique, adjoint au responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,
- M. Thanh-Binh NGUYEN, chargé de la maintenance immobilière auprès du responsable du bureau de la logistique, de la coordination et de la maintenance immobilière,

pour le secrétariat général de la DRIEA - délégué à la DIRIF

- M. Jérémie SITBON, responsable du bureau des ressources humaines (BRH) et en cas d'absence ou d'empêchement :
- Mme Fabienne MUTEL, adjointe au responsable du BRH,
 - Mme Evelyne BROQUIN, responsable du pôle gestion de proximité du BRH,
 - Mme Clarisse BENAVENTE, pôle formation concours du BRH.
- M. Jean-Louis GERMANY, responsable du bureau logistique et informatique, (BLI) et en cas d'absence ou d'empêchement, uniquement à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à la passation et à l'exécution des marchés inférieurs à 4.000€ ;
 - M. Antonio ILLAN, adjoint au bureau de la logistique et informatique.
 - Mme Edith LARYENNAT, responsable du pôle logistique,
- Mme Sylvie GAYRARD, chef du bureau des affaires juridiques.

pour le secrétariat général de la DRIEA délégué au CETE

-M. Jean-Paul CHARTRAIN, chef du BCGF,

4. Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après à l'effet de signer tous les courriers relatifs aux notifications des pièces liées à la passation et à l'exécution des marchés publics et accords-cadre :

- M. Boris BOUVILLE, chef du bureau des marchés,
- M. Sébastien BARBIER, chef du bureau des finances au secrétariat général délégué à la DIRIF,
- Mme Dévi PAJANIAYE, adjointe au chef du bureau des marchés,
- Mlle Christelle DUFRECHE, adjointe au chef du bureau des finances.

ARTICLE 11 – UNITES TERRITORIALES

SOUS-ARTICLE 1 – UNITE TERRITRORIALE 75

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- «Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat " (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. Raphaël HACQUIN, directeur d'unité territoriale,
- M. Olivier MOURAREAU, chef du service urbanisme et environnement et de la prospective à l'unité territoriale de Paris
- Mme Laurence CACHEUX, responsable du service patrimoine, paysage et droit des sols
- Mme Monique LAROCHE, chef du service utilité publique et équilibres territoriaux

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Nathalie SIMON , chef de la mission d'appui au pilotage local

–Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

1. subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants

indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Raphaël HACQUIN	Nathalie SIMON	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 2 – UNITE TERRITORIALE 92

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- M. François BERTRAND, directeur d'unité territoriale
- Mme Magali PINON-LECONTE, directrice adjointe
- M. Denis REDON, chef du service sécurité, éducation routière par intérim
- Dorothee DEMAILLY, chef du service environnement et urbanisme
- Mme Fabienne ROQUIER-CHAVANES, chef du service aménagement et développement durables

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

- Mme Catherine JARRY, chef de la mission d'appui au pilotage local

3. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, les pièces relatives à la constatation de la dépense dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Françoise BARON, chargée du suivi budgétaire, et du contrôle de gestion

-M.Ludovic CADET, adjoint au chef de la mission d'appui au pilotage locale, chargé de la gestion des ressources humaines de proximité.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
François BERTRAND	Denis REDON, Catherine JARRY, Magali PINON-LECONTE	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 3 – UNITE TERRITORIALE 93

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n° 135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)
- « Compte de commerce » (n°908)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

- Mme Hélène FERNANDEZ, directrice de l'unité territoriale,
- Mme Mireille MAESTRI, directrice adjointe de l'unité territoriale,
- Mme Pascale ARNOLD, responsable du service environnement et urbanisme réglementaire,
- M. Pierre GUYOT de la Hardouyère, adjoint au chef du service environnement et urbanisme réglementaire, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Pascale ARNOLD,
- Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du service circulation et sécurité routière,
- M. Jean-Louis MARLET, adjoint au chef du service circulation et sécurité routière en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Aline CHERTON-SAUNIER
- Mme Fanny HERVE, chef du service aménagement et développement du territoire,
- Mme Stéphanie DEPOORTER, adjointe au chef du service aménagement durable des

territoires.

2. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés et dans ses domaines de compétences, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :
Mme Aline CHERTON-SAUNIER, chef du bureau des ressources et de la logistique par intérim.

3. Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de ses attributions et compétences :

- les pièces relatives à la constatation de la dépense,
-M. Jean-Louis SANTONI, responsable de la cellule logistique

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Mme Hélène FERNANDEZ	Mireille MAESTRI, Aline CHERTON-SAUNIER, Monsieur Jean-Louis SANTONI	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

SOUS-ARTICLE 4 – UNITE TERRITRORIALE 94

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Paysages, eau et biodiversité » (n°113)
- " Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat" (n°135)
- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Sécurité et circulation routière » (n°207)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Pour les programmes du ministère de l'Economie et des Finances : :

- « Entretien des bâtiments de l'État » (n°309)
- « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » (n° 333)
- « Contribution aux dépenses immobilières » (n° 723)

1. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, toute pièce relative à

l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, aux agents ci-après désignés :

-M. Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale,

-Mme Corinne CAMPS, chef du service de la planification et de l'aménagement durable à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON,

-M. Alain MAHUTEAU, chef du service circulation et sécurité routière à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON ,

-Mme Aurore NATIVITE, chef du service environnement et réglementation de l'urbanisme à l'unité territoriale du Val-de-Marne, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Daniel MORLON .

2. subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, et dans ses domaines de compétence, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, à :

-Mme Catherine LINCA, chef du bureau des ressources, de l'immobilier et de la logistique.

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toute pièce relative à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Daniel MORLON, directeur d'unité territoriale	Alain MAHUTEAU, Catherine LINCA	Travaux, fournitures, études et services	125.000€

ARTICLE 12 – CENTRE SUPPORT REGIONAL

Paragraphe 1 – Ordonnancement secondaire

Pour les programmes du ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Energie :

- « Infrastructures et services de transport » (n°203)
- « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer » (n°217)

Subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à Florence VILLARET, directrice du centre support régional, à Mme Rosita DA CUNHA, chef du CSR-ressource humaine, et à M. Patrice LAPERGUE et à Mme Virginie GOBERT, adjoints au

chef du CSR-informatique, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme VILLARET, à l'effet de signer dans les conditions fixées dans les arrêtés susvisés, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué.

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés, dans le cadre de leurs attributions et compétences, à valider les actes comptables sous Chorus :

- Mme Florence VILLARET, directrice du centre support régional ;
- M. Luc GOURAUD, chef de la filière comptabilité-marchés du CSR ;
- Mme Déolinda XAVIER, adjointe au chef du centre de prestations comptables mutualisé (CPCM), responsable d'unité par intérim ;
- M. Laurent GUIBERT, chargé des procédures et du CIC, responsable d'unité par intérim ;
- Mme Virginie SAIDANI, responsable d'unité ;
- Catherine CHARBONNIER, responsable d'unité ;
- Mme Nadège CASALIS, valideur ;
- M. Florent COADIC, valideur ;
- Mme Lydie COSTECHAREYRE, valideur ;
- Mme Louisa DJENNADI, valideur ;
- M. Michel YVERT, valideur ;
- Mme Sonia DOUX, valideur ;
- Mme Agnes BUCHLE, valideur ;
- Mme Sonia LOPES, valideur
- Mme Mélissa RAMIER, valideur
- Mme Lætitia DI MARCO, valideur
- Mme Gizlaine EL AKROUCHE, valideur

Pour les programmes dont le CSR a la charge, sont autorisés à certifier le service fait dans CHORUS, dans le cadre de leurs attributions et compétences :

- Mme Faridat ABDALLAH
- Mme Cécile ALTIT
- Mme Émilie BARBIER
- Mme Nahima BELLAHOUEL
- Mme Sylvie BRUNEAU
- Mme Sylvie CARIO
- Mme Sahun CHIP
- Mme Sophie CONIN
- Mr Sandy COPPIN
- Mme Huguette BENJAMIN
- Mme Laurence DEMERY
- Mme Lætitia DUPRAT
- Mme Fabienne ICHIZA-IMAHO
- Mme Pascale KHEMMAR
- Mr Si-Tuan LE
- Mr Édouard LHERMITTE
- Mme Cynthia LOIAL
- Mr Richard LOIR
- Mme Irène LUN
- Mr Didier MARTIN
- Mme Souaade MOKEDDEM
- Mme Véronique NOUVEAU
- Mme Cinthia PIERRE-LOUIS
- Mme Odile TEROSIET
- Mme Maryse GUILBERT
- Mme Irénée RENÉ-AUBIN

Paragraphe 2 - Passation et exécution des marchés publics et accords cadres

Subdélégation de signature est consentie, dans la limite de leurs attributions et des montants indiqués ci dessous, aux personnes suivantes pour signer toutes pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés publics et des accords cadres :

NOM ET FONCTION	Suppléant en cas ou d'absence d'empêchement	Passation et exécution de marchés et accords cadres	
		CATEGORIE	MONTANTS HT
Florence VILLARET	Rosita DA CUNHA Patrice LAPERGUE Virginie GOBERT	Fournitures, études et services	90.000€

ARTICLE 13 – DISPOSITIONS TERMINALES

Les subdélégués en matière d'ordonnancement secondaire peuvent autoriser par décision formalisée leurs collaborateurs à attester le service fait conforme à la commande.

Demeurent soumis à la signature du préfet de la région d'Île-de-France :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre à l'avis défavorable du contrôleur financier déconcentré,
- les conventions avec les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

La décision DRIEA Ile-de-France n° 2013-1-512 du 13 mai 2013 portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire et en matière de commande publique est abrogée.

La Secrétaire générale de la direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Paris, le

08 NOV. 2013

Le directeur régional et interdépartemental de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France

Jean-Claude RUYSSCHAERT

